

ON S'ABONNE :

Lyon, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2^{me}.
Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoïn, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Deunances, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
32 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des annonces : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Lyon, 9 novembre 1840.

DISCOURS DE LA COURONNE.

Le discours de la couronne ne surprendra ni la France ni l'Europe; il est l'expression bien claire et bien nette de la situation; il reflète avec une triste vérité les passions au nom desquelles on nous a gouvernés depuis dix ans. Le système de la paix à tout prix accompli sa dernière phase, nous l'espérons du moins; aussi apparaît-il comme un symptôme de décadence et de ruine pour la France.

En 1830, on nous berçait d'un avenir heureux et pacifique. « Si vous êtes sages, vous aurez la paix », disait Casimir Périer; et alors plus d'armements dispendieux, plus de préoccupations pour l'avenir. Voilà dix ans que nous sommes sages, et nous sommes encore obligés d'avoir sur pied une armée de 500,000 hommes!

A quoi nous a donc servi notre modération? A quoi nous a servi l'abandon de la Pologne et de l'Italie? Nous avons été, dans toutes les questions extérieures, d'une modération qu'on a qualifiée, à juste titre, de lâcheté; nous avons poussé la conciliation jusqu'à céder sur toutes choses et sur tous points; enfin nous avons prolongé dix ans notre halte dans la boue en nous y enfonçant davantage; et aujourd'hui on est amené à nous dire de nouveau qu'on espère que la paix générale ne sera pas troublée! et, tout en se préparant à abandonner l'Egypte comme on a abandonné la Pologne, on ose nous donner qu'une vague espérance.

La paix, dit le discours de la couronne, est nécessaire à l'intérêt commun de l'Europe. C'est possible; mais, si l'Europe en juge autrement, si l'Angleterre et la Russie sont lassées de la paix, si enfin elles veulent conquérir, croyez-vous donc que vos dithyrambes sur la paix les ramèneront à la modération? En vérité, vous ne pouvez pas vous faire illusion jusqu'à ce point.

Et que parle-t-on de paix en ce moment? La guerre n'est pas déclarée à la France, mais sourdement on travaille à notre ruine; on y travaille en nous frappant dans notre honneur, et dans nos intérêts, en montrant à tous les peuples du monde notre abaissement et notre impuissance. Quand on nous aura avilis, on n'aura pas même besoin de nous conquérir; les cabinets européens feront exécuter leurs volontés en envoyant leurs instructions de Londres et de Saint-Petersbourg.

La guerre n'est pas déclarée, mais déjà dans toute l'Allemagne on prêche une nouvelle croisade contre la France; on nous signale comme une nation ambitieuse et remuante qui veut troubler le repos du monde pour faire de nouvelles conquêtes. Ces idées fausses et fatales pour l'avenir des peuples retentissent dans les chaires des professeurs des universités d'Allemagne. La guerre n'est pas déclarée, mais on nous fait une position qui nous prépare des désastres; on nous empêche même d'acheter des chevaux pour remonter notre cavalerie. Partout on nous insulte.

Le gouvernement le sait, et quand les insultes redoublent, quand les outrages croissent, il n'a rien de mieux à nous dire que ceci : *Nous continuons à espérer que la paix ne sera pas troublée.*

Ainsi, les hostilités des alliés contre la Syrie n'ont pas pu l'émouvoir; dans ce discours, qui nous prépare à des charges inattendues, pas un mot d'espérance pour Mehemet-Ali. Il semble que les faits qui s'accomplissent en Orient ne nous touchent qu'indirectement.

Le ministère Guizot ne veut pas même laisser soupçonner qu'en cas de partage de l'Egypte et de la Turquie, la France pourrait intervenir; il ne veut pas qu'on puisse, quoi qu'il arrive, trouver l'occasion de l'accuser de se préparer à la résistance. Déjà dans vingt occasions nous avons prouvé que la paix qu'on nous vante tant n'était utile qu'autant qu'elle était sérieuse et basée sur des intentions pacifiques; aussi n'hésitons-nous pas à déclarer que jamais la guerre ne nous aurait été aussi funeste que la paix actuelle qui n'est qu'une paix armée, une paix masquée et cauteleuse qui ne nous laisse ni calme ni sécurité.

La question dominante de l'époque, c'est la question d'Orient : elle contient dans ses flancs les germes d'une nouvelle délimitation de forces et d'états. Mehemet-Ali vaincu, la Russie et l'Angleterre auront plus que jamais de prépondérance dans les affaires de l'Europe; nous, au contraire, nous descendrons même du triste rang que nous occupons. Que ferons-nous alors? Quelle sera notre influence dans tous les conflits qui pourront surgir? De quel poids seront nos conseils? de quelle valeur seront nos objections? Voilà ce que nous demandons à tous les hommes pour lesquels la patrie n'est pas un vain mot.

Encore une fois, la situation actuelle n'est pas la paix; elle nous force à des sacrifices sans compensation, elle nous conduit droit à la banqueroute. Depuis 1830, notre budget a toujours enflé; cette année, les crédits extraordinaires le porteront peut-être à 1,600 millions. Sous l'Empire, avec 900,000 millions nous faisions face à toutes les charges nécessitées par la guerre; sous la République, 600 millions suffisaient largement pour lever et pour équiper quatorze armées.

Alors la politique de la France était nationale, forte et digne d'un grand peuple; alors on ne jouait pas sur les mots,

on n'abusait pas le pays sur l'étendue des outrages qu'il avait reçus; alors aussi on voulait la paix, mais sans lâchetés et sans déshonneur.

Les fruits de la politique suivie depuis dix ans sont déplorable; aussi nous étonnons-nous qu'on ose en faire mention et se targuer d'avoir « mis la France en état de faire face aux » chances que le cours des événements en Orient pourrait amener, » comme si la France, trois mois après la révolution de juillet, n'était pas tout aussi capable qu'aujourd'hui de soutenir le choc de l'Europe! Nous pourrions aller plus loin et dire qu'alors les chances de la guerre nous eussent été plus favorables.

Les événements qui viennent de s'accomplir en Espagne sont également le fruit de notre politique, dite modérée et conciliatrice; ils plaisent peu assurément aux hommes d'intimidation. Aussi n'avons-nous pas besoin de dire qu'ils ont toujours l'intention d'opérer une réaction en Espagne; le discours de la couronne l'indique suffisamment. Il y aurait mieux à faire cependant, ce serait de méditer sur les causes de ces événements et de savoir comprendre leur signification.

Le paragraphe relatif à l'Afrique est plein de sécheresse et de dureté. Il semble qu'on ne sait pas dans ce moment les pertes de notre armée d'Afrique; elles sont immenses, elles égalent le courage de nos soldats. Si M. Blanqui faisait un nouveau rapport sur la situation de l'Afrique, il serait assurément plus sombre encore que celui qu'il nous a tracé dans les derniers temps.

Nous ne savons quels projets le ministère Guizot peut avoir pour l'administration intérieure du pays. Il n'annonce aucune nouvelle loi d'exception; il déclare même qu'il trouvera dans les lois existantes et dans le ferme maintien des libertés publiques toutes les armes nécessaires pour réprimer les passions anarchiques. Nous le croyons bien. L'arsenal de l'intimidation est largement fourni, on peut y trouver, avec d'habiles interprétations et quelques mesures arbitraires, tout ce qu'il faut pour terrifier les citoyens et bâillonner la pensée; aussi serions-nous peu rassurés sur le maintien de nos libertés publiques, si nous n'avions pas confiance dans l'opinion publique et dans le dévouement de la majorité de nos concitoyens à toutes les idées généreuses. Notre confiance ne sera pas trompée.

Les hommes de Gand ne seront pas de longue durée cette fois, leur règne finit; ce qui le prouve, c'est que partout on les regarde sans effroi. Il y a dans tous les esprits cette pensée qu'ils sont trop usés et trop discrédités pour faire dévier la France de ses volontés et pour la courber sous leur joug humiliant.

Pour notre compte, le ministère Soult-Guizot nous rencontrera fermes devant lui; les hommes de l'intimidation ne nous feront pas reculer d'une semelle; les amis de l'Angleterre et de la Russie, escortés des lois de septembre, ne nous empêcheront pas d'éclairer le pays sur leurs funestes desseins. Dans cette lutte nous avons bonne espérance; car nous aurons pour nous soutenir toutes les nuances d'opinions qui se relient au parti démocratique, et toutes sont convaincues aujourd'hui que le moment est venu de parler haut et ferme.

Deux arches du pont de la Mulatière ont été emportées par les eaux, deux autres sont sur le point de tomber. Le chemin des Etroits est la seule voie de communication qui nous reste de ce côté-là. Mais comme on ne peut y arriver que par la rue de l'Arsenal et le pont d'Ainay, il nous semble urgent, pour éviter tout encombrement, de faciliter les moyens de circulation dans cette partie de la ville. Nous pensons, en conséquence, que l'autorité s'empressera d'ouvrir le quai de l'Arsenal; il suffit pour cela d'abattre un mur de clôture et d'enlever quelques tas de boulets. Peu de temps sera nécessaire pour obtenir cette amélioration que les circonstances réclament impérieusement.

Chronique Lyonnaise.

Un de nos abonnés de Fontaines nous écrit que les boulangers de cette commune ont augmenté le prix du pain et le font payer 40 c. le kilog. Bien que la différence soit peu notable avec le prix de Lyon, où les boulangers ne font point d'aussi avantageuses conditions et cependant livrent le pain à un taux moins élevé, nous nous étonnons de cette augmentation au milieu des désastreuses et difficiles circonstances où nous nous trouvons et auxquelles Fontaines a tant de participation.

Si M. le maire de Fontaines ne l'a déjà fait, nous espérons qu'il se hâtera de porter remède à cet état de choses.

C'est surtout à l'administration municipale qu'il appartient de s'opposer, avec une sévère et infatigable sollicitude, à ce que l'industrie particulière n'arrache pas d'illégitimes profits à la misère publique, et ne fappe point les classes laborieuses dans les objets qui forment la base indispensable de leur alimentation.

Si difficile que soit cette tâche, elle est sienne, et elle n'y saurait manquer sans compromettre l'ordre et la paix publiques, sans démentir des populations qui ont mis leur con-

fiance en elle et ne la doivent en aucun cas trouver inférieure à sa haute mission.

— L'inondation s'étant notablement retirée, nous avons pu reprendre aujourd'hui possession de nos bureaux, quai Saint-Antoine, 27, et grande rue Mercière, 32, au 2^{me}.

— Les eaux de la Saône continuent à se retirer, et bientôt, nous l'espérons, elles n'offriront plus d'obstacle à la libre circulation dans l'intérieur de la ville. L'autorité veillera sans doute à ce que toutes les issues obstruées soient promptement dégagées partout à mesure que les eaux se retireront. Il importe qu'il ne reste nulle part dans la ville des mares d'eau dont la stagnation ne tarderait pas sans doute à dégager des miasmes délétères. Il y a beaucoup à faire dans notre cité pour que la salubrité publique ne soit pas compromise par les suites de l'inondation.

— Le conseil municipal de Lyon est convoqué extraordinairement pour mercredi 11 du courant, à midi précis.

— Nous lisons dans le *Courrier de la Drôme* du 5 :

« Valence est dans la consternation. Depuis trois jours on s'émue, on s'inquiète, on s'effraie de toutes parts. La pluie n'a cessé que cette nuit de tomber par torrents. Pendant sept jours elle a fouetté nos vitres, inondé la campagne, miné nos maisons.

Le pont de Crest sur la Drôme a été endommagé et fortement ébranlé. On nous assure pourtant qu'il a pu résister; mais nous sommes sans nouvelles officielles.

« L'après-midi du 2 et la journée entière du 3 se sont passées dans des tranges continuelles. Un torrent de pluie n'a cessé que par intervalles de tomber dans toute la vallée. Les eaux du Rhône, plus hautes et plus débordées que jamais, et couvrant de plusieurs pieds le rhodromètre, ont dépassé de cinq mètres cinquante centimètres leur niveau ordinaire, d'un mètre quarante-neuf centimètres la hauteur atteinte le matin du 18 février 1812, et de quatre-vingt-trois centimètres seulement celle de la grande inondation de 1778.

« Sur le pont on est effrayé : la tête tourne et les yeux font mal. Les eaux furieuses battent violemment la culée de la rive droite; elles en ont fait partir les remblais. Aussi, pendant l'après-midi du lundi et la journée d'hier, on a craint de la voir ébranler. Un fort détachement d'artilleurs avec des fourgons est venu pour la consolider, la protéger du moins, par des fascines, des gabions, des rochers. M. le préfet, le général commandant, le colonel et l'ingénieur en chef dirigeant les travaux sont restés presque constamment sur les lieux. MM. Ithier et Ferlay, adjoints faisant fonctions de maire en l'absence de M. Delacroix, y ont même passé la nuit.

« Ce matin la pluie a cessé. Nous avons un moment revu le soleil; mais le vent du midi souffle toujours et de nombreux nuages s'amoncellent encore à l'horizon.

« Nous avons sous les yeux une note officielle annonçant que les eaux ont baissé de 60 centimètres. Les enrochements sont bien apparents et le pont n'a fort heureusement éprouvé aucune avarie. »

— Un congé d'un an a été accordé à M. Edgar Quinet, professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Lyon.

Souscription ouverte au bureau du Censeur au profit des victimes de l'inondation.

Bureau du Censeur (2^{me} liste).

Le Censeur, 200 fr. — MM. C. Bertholon, 200 f. — Auguste Faure, 5 fr. — C. Guinand, 5 fr. — F. Grasset, 5 f. — L. Boitel, 20 f. — Montaigu, 25 f. — Théodore Falque, 15 f. — Les gérants de l'exploitation générale des messageries de commerce par les voitures à six roues, 50 f. — Lasserre, 10 f. — Jules Bourcier, 50 f. — Sibuet, 1 f. 50 c. — Béthisy, officier retraité, 5 f. — Joseph Martin, 10 f. — Des Guidi, 20 f. — Duplany fils, cafetier, 1 f. 50 c. — Rittiez, 10 f. — Chaix, 20 f. — B., 50 f. Total, 703 f.

M. Serrullas, collecteur.

MM. Hippolyte Serrullas, 15 fr. — M^{me} Hippolyte Serrullas, 5 fr. — M^{me} Elisa Serrullas, 3 f. — François Serrullas, 5 f. — A. Serrullas, 2 f. — Auguste Valat, 3 f. — A. Pourchet, 5 f. — Vignet, 1 f. 50 f. — Pourchet père, 10 f. — Lapiere, 1 f. — Bodoy aîné, 2 f. — C. Morel, 1 f. — Lapiere-Beaupré fils, 10 f. — Berlier, 1 f. 50 c. — Desforges, 5 f. — Margueron, 2 f. — Boiron, 5 f. — Bianchi, 5 f. — Manigan, docteur-médecin, 5 f. — Morel, docteur-médecin, 5 f. — Perrichon jeune, 5 f. — M^{me} Fanny Heyné, 1 f. Total, 190 f.

Souscription faite dans les ateliers de M. Vidalin, teinturier à Saint-Clair.

MM. Vidalin, chef de l'établissement, 30 f. — Vidalin (Claudius) son fils, 5 f. — Pons, teneur de livres, 10 f. — Augier, employé, 3 f. — Gout, 5 f. — Dupont, 5 f. — Bailly, contre-maitre, 5 f. — Puy, 5 f. — Salomon, 3 f. — Bellevret, ouvrier, 1 f. — Maillet, 1 f. — Julien, 1 f. — Michaud, 1 f. — Pinet, 2 f. — Machebeuf, 50 c. — Leborgne, 1 f. — Baddet, 50 c. — Peytet, 50 c. — Parcy, 50 c. — Gelin (Jean), 1 f. — Ravel, 2 f. — Juvén, 50 c. — Guillot, 25 c. — Chabry, 50 c. — Perret, 50 c. — Guignarda, 50 c. — Joly, 1 f. — Guyenet, 25 c. — Bresson, 50 c. — Mouraguille, 75 c. — Chavaux, 50 c. — Baddet (Jacques), 50 c. — Langrand, 50 c. — Botex (Claude), 1 f. — Courtaud, 50 c. — Bosset, 50 c. — Chavaux (Hippolyte), 1 f. — Prost, 2 f. — Gotail, 1 f. — Coly, 50 c. — Salagnard, 50 c. — Veruier, ouvrier, 50 c. — Ami, 25 c. — Barbu, 50 c. — Tourrat, 50 c. — Bajard, 1 fr. — Lallemant, 50 c. — Desfougères, 50 c. — Marin, 50 c. — Prunier, 50 c. — Vaganay, 50 c. — Louis Perret, 50 c. — Desvignes, 1 fr. — Himbert, 50 c. — Revellin, 50 c. — Valouis, 1 fr. — Louis Salagnard, 50 c. — Buffet, 50 c. — Croisade, 50 c. —

Rabillon, 50 c. — Giraud, 50 c. — Gornu, 1 fr. — Samson, 50 c. — Rousseau, 50 c. — Sève, 75 c. — Rabat, 50 c. — Grosballand, 50 c. — Tournier, 50 c. — Dumont, 50 c. — Gout fils, 2 f. 50 c. — Dalin, 1 f. — Jardin, 1 f. — Annette Clerc, fille de magasin, 1 f. — Jeannette Bertrand, 1 f. — M^{me} veuve Poly, 50 c. — M^{me} Dumont, 50 c. — Mariette Armand, 50 c. — Catherine Dermangue, cuisinière, 1 f. — Marie Majeur, aide de cuisine, 50 c. — Charbon, 50 c. — Guichard, 50 c.

Total d'aujourd'hui. 925 f. 75 c.
Liste précédente. 684 95

Total jusqu'à ce jour. 1,610 f. 70 c.

ÉTAT DES SOUSCRIPTIONS FAITES A LA MAIRIE DE LYON.

(Troisième liste)

MM. Millanois, receveur municipal, et ses employés, 40 f. — Dar-del, architecte en chef de la mairie, 50 f. — Edwin Ellis, 150 f. — Hlauser frères et C^e, quai Saint-Vincent, n° 62, 100 f. — Thevenet et Perraud, 50 f. — Carotte, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, 10 f. — Remy, id. du 2^e arrondissement, 10 f. — Le docteur Polinière, 100 f. — Longue et Delon, 35 f. — Ozanam, professeur de droit commercial, 15 f. — Durand frères, 100 f. — Guillon d'Avenas, 60 f. — Franklin Bonafant, 100 f. — Chabus, Lyonnais domicilié à Milan, 100 f. — Les employés de la maison Savoye et C^e, 53 f. — Ringard, 25 f. — André Rambaud, 300 f. — Blanc de Fernex, 50 f. — Guillon frères, 40 f. — M^{me} veuve Mazas, 100 f. — Antoine Mazas, 150 f. — Duquaire, chef de division au bureau de l'état civil de Lyon, 25 f. — La compagnie des courtiers pour la soierie, 2,000 f. — J.-B. Bouton, 5 f. — Quinson et Lemoine, 50 f. — Brosset frères, 150 f. — Marc-Antoine Nohac, 100 f. — Déplace, curé de Saint-Louis, 100 f. — Monin, de Calvire, 7 fr. — Alexandre Volein et C^e, 20 f. — Laforest, Peillieux et Morel, 200 f. — Fauvain et Ruf-fieux, négociants de Saint-Etienne (Loire), 200 f. — Le préposé en chef de l'octroi et les employés de ladite administration, 600 f. — Chipier aîné et C^e, 100 fr. — Marc-Bernard Gros, 400 fr. — Louis Ezzière, 50 f. — Chevalier-Tivot, 20 f. — Balmont et C^e, 50 f.

Total, 5,735 f.

(4^e liste.)

Le cercle du commerce, rue Puits-Gaillot, 2,000 f. — MM. Athiaud-Monchervet, 15 f. — J.-B. Vincent, 100 f. — Tabard frères, 100 f. — A. Beaulé, 100 f. — Nicolas Yemenez, 100 f. — Rousset, notaire, 100 f. — L'un de ses clients, 10 f. — Doriel, greffier de la Maison-de-Correction, 5 f. — Les employés de la maison Alexandre Vollerin et C^e, 10 f. — La famille Ravvier, 250 f. — Emile Dusson et C^e, 50 f. — Régis et Guérineau, 100 f. — Les frères Grand-Sprafico, 200 f.

1^{re} liste des souscriptions versées par M. Olivier, notaire.

MM. Olivier, notaire, 100 f. — Les clercs de l'étude, 25 f. — Léon Gailhava, 250 f. — J.-B. Dimes et C^e, 100 f. — Balleydier, Repiquet et Silvent, 100 f. — A. Bottex, 50 f. — De Lafaye, 25 f.

Total, 650 f.

MM. Silo cousins et C^e, 200 f. — Rigod, chef de bureau à la mairie, 10 f. — Sauvant, sous-chef, 5 f. — Cholet, id., 5 f. — Grosjean, commis, 10 f. — Briffandon, id., 5 f. — Lourdin, id., 5 f. — Berthet, id., 3 f. — Le docteur Nepple, 20 f. — Hemmerling, Chartron et C^e, 200 f. — Amédée Desserre, 50 f. — Edouard Collins, 10 f. — Dallemagni-Cotté, 50 f. — Joseph Pognan, 5 f. — G.-M. Sauveton, docteur-médecin, 15 f. — M^{me} Sprafico, 50 f. — J.-B. Detours, 50 f. — Erington, Anglais de passage à Lyon, 50 f. — O' Ferrell, Irlandais de passage à Lyon, 40 f. — Les habitués du café de la Perle, 450 f. — La famille Koch-Senn, 300 f. — Thevenet-Mon-net, 20 f.

Total. 5,243 f.
Montant des listes précédentes. 26,022

Total jusqu'à ce jour. 31,365 f.

M. le préfet nous annonce que M. Fulchiron a souscrit pour six mille francs au profit des inondés.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

ALGER, le 27 octobre. — Le maréchal a ouvert la campagne d'automne; il a formé une colonne de 8,000 hommes avec tous les soldats valides qu'il a pu trouver dans les 2^e, 3^e et 17^e légères, 23^e, 24^e, 48^e et 58^e de ligne, avec les zouaves, les tirailleurs de Vincennes, le 2^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, le 1^{er} chasseurs d'Afrique, le génie et l'artillerie.

Le convoi, composé de 1,200 mulets et 200 charrettes, emporte des vivres et des munitions pour vingt jours de campagne et pour le ravitaillement de Medeah et de Miliana. Ces deux villes ne seront pas évacuées. On ne sait pas encore si le maréchal conduira sa colonne le long du Chélif jusque dans la province d'Oran, formant deux grandes bases d'opérations à Medeah et Miliana.

— Les faits suivants n'avaient pu trouver place dans nos précédentes lettres :

ORAN, le 21 octobre. — Voici les nouveaux renseignements que j'ai recueillis sur la dernière affaire. Les espions envoyés au dehors par le capitaine Daumas, du 2^e chasseurs, directeur du bureau arabe, rapportèrent que 400 cavaliers ennemis s'étaient placés en embuscade entre Miserghin et le camp du Figuier. L'intention du général était de les envelopper; des circonstances fortuites retardèrent la réunion des troupes qui ne purent se mettre en marche assez tôt, et l'ennemi put se sauver. Le général voulut alors ramener ses troupes à Oran; mais déjà l'avant-garde de la cavalerie s'était engagée, il fallut la soutenir. On marcha en avant, le lac fut traversé; la poussière fine et salée, soulevée par les chevaux, mit l'infanterie sur les dents; il fallut reculer.

Les 400 cavaliers de l'embuscade rallièrent des groupes nombreux échelonnés en arrière. Le général Mustapha avait été envoyé avec son *goum* près le camp du Figuier. Avec son coup d'œil expérimenté, il saisit parfaitement le moment propice pour se jeter sur l'ennemi auquel il fit éprouver quelques pertes; il a parfaitement manœuvré.

Toutes les fois qu'il y a une affaire, ce général nous étonne par sa spontanéité à prendre de bonnes positions et à saisir le moment favorable de lancer son monde sur l'ennemi.

Deux marabouts marocains avec une suite de huit cavaliers sont arrivés pour prêcher. Ils ont visité le général commandant la province et le général Mustapha. Ce dernier ne leur a pas offert l'hospitalité, mais il a rempli envers eux le devoir religieux qui consiste à leur baiser les mains. Les deux prêtres musulmans prétendent avoir été envoyés par l'empereur de Maroc pour mettre en paix les consciences des Douairs et des Smélas; ils leur ont apporté des lettres par lesquelles Muley-Abderahman les engage à se maintenir sous l'obéissance des Français. Le général Mustapha n'a pas trop de confiance dans les marabouts; la manière dont ils ont été accueillis par les chefs des tribus hostiles, qui ont mis à leur disposition leurs habitations et de l'argent, semble faire croire que ces missionnaires travaillent plutôt dans l'intérêt d'Abd-el-Kader que dans celui de la France. Du reste, le fanatisme religieux est toujours le même: un juif marocain qui a injurié un marabout des Douairs en blasphémant Mahomet a été puni de cent coups de bâton.

ORAN, le 22 octobre. — La campagne d'automne va enfin s'ouvrir. Le général Lamoricière a employé ces trois derniers jours à organiser une colonne expéditionnaire de 5,000 hommes pris dans les 15^e léger, 1^{er} et 41^e de ligne, 1^{er} bataillon d'infanterie légère d'Afrique, artillerie et génie, et 1,200 cavaliers du 2^e chasseurs et des Arabes auxiliaires. Il part aujourd'hui avec tout son monde et un convoi chargé de quinze jours de vivres: on croit qu'il se dirigera vers l'Habrah. La colonne se ravitaillera à Mostaganem où l'on a réuni une grande quantité d'approvisionnements. On ne laisse ici que 12 ou 1,500 hommes pour les camps; la garde nationale fera le service de la place.

Le 18, à huit heures du soir, M. Catin, sous-lieutenant au 62^e, a été tué d'un coup de feu à la porte de sa baraque, au-dessous du fort d'Orléans; on a fait aussitôt de nombreuses patrouilles. Les gendarmes, accompagnés de chaoux, ont aperçu un Bédouin dans une touffe de broussailles; ils ont fait feu sur lui et l'ont blessé; ensuite un chaoux lui a coupé la tête que l'on a apportée au commandant supérieur.

NOUVELLES D'ORIENT.

(Correspondance particulière du Censeur.)

ALEXANDRIE, le 17 octobre 1840. — De graves scènes de désordre viennent d'avoir lieu au Caire. Les Arabes y ont pillé quelques maisons et se sont répandus dans les campagnes qui étaient cultivées par des familles européennes. Tout a été dévasté aux cris de *Mort aux chrétiens!* Malheureusement, aucun des malfaiteurs n'a pu être puni. Abbas-Pacha, toujours alité par suite de la blessure qu'il a reçue en Syrie, ne peut s'occuper de la police; aussi les choses vont-elles de mal en pis. Cette impunité enhardira les Arabes, naturellement pillards, et il est à craindre qu'ils ne finissent par dévaster les bazars du Caire et le quartier franc d'Alexandrie. Les consuls de Damiette ont eu leurs maisons ravagées par les Arabes, et, comme au Caire, ils ont dû enlever leurs armes et leurs pavillons. Tous ces agents sont levantins et rentrent sous l'autorité du pacha. Le consul d'Autriche, Nicolas Kalil, est arrivé ici dans le plus grand dénuement.

La population européenne d'Alexandrie n'est pas rassurée, malgré les efforts que fait le gouvernement pour la tranquilliser. Il est difficile de ne pas éprouver de vives craintes quand on voit les immenses préparatifs de défense du vice-roi. Ce n'est pas à la veille d'un bombardement qu'on peut dire: « Restez, il n'y a pas de danger. » Aussi les départs augmentent-ils journellement, et le quartier franc est à peu près désert; les Européens nés en Egypte ont même pris la fuite. Il ne reste plus ici que les personnes que des intérêts majeurs attachent au pays et qu'un départ ruinerait dans ces circonstances.

Quelque peine que j'en éprouve, je dois vous dire que dans tous les groupes on parle de la couardise de notre gouvernement. Les indigènes, qui jusqu'à présent avaient compté sur notre appui, nous accablent des reproches les plus humiliants. Une compagnie de grenadiers français aurait par sa présence décuplé les forces du pacha.

On a reçu la nouvelle positive que Mustapha-Pacha, gouverneur de Candie pour le vice-roi, s'est rendu et a été confirmé dans son poste par le grand-seigneur. Les deux régiments égyptiens et la frégate en station à la Canée ont changé de drapeau sans la moindre opposition.

Il n'y a plus d'argent dans le trésor. Pour apaiser les vives réclamations des employés européens qui, même avec un ordre de paiement en main, ne pouvaient recevoir un para, et étaient renvoyés de semaine en semaine, on leur a fait remettre en paiement du blé que ces malheureux ont été obligés de prendre et qu'ils ne peuvent vendre.

A la nouvelle de la prochaine sortie de la flotte, l'amiral Stopford a renforcé de six vaisseaux et frégates la division du blocus d'Alexandrie; mais le temps les retient à dix lieues au large.

Les désastres causés par l'inondation du Nil sont très-grands; le débordement est tel que les barques qui vont au Caire ne reconnaissent plus leur route et se perdent dans les terres. Chaque jour il nous arrive de pauvres familles de fellahs dont les villages ont été détruits par les grandes eaux. L'ouragan qui a régné sur les côtes pendant trois jours, s'est aussi fait sentir sur le Nil où plusieurs barques ont fait naufrage. On parle aussi de la perte de deux kanges pleines de voyageurs et d'une djerme chargée de marchandises sur le Mahoudieh qui lui-même n'a pas été exempt de sinistres.

Les seules conditions que l'émir Béchir ait mises à sa soumission, c'est la promesse d'avoir la vie sauve et de conserver les immenses propriétés qu'il a; c'est par des extorsions commises au nom de Mehemet-Ali dont il a abusé et qu'il a rendu odieux. Les Anglais font de grands travaux aux fortifications de Seyde. Dans le fort de Beyrouth se trouvait une mine, les habitants en avaient signalé l'existence; mais pendant qu'on explorait l'intérieur pour la découvrir, elle a fait explosion et a coûté la vie à un sous-officier et à deux marins anglais.

— Les nouvelles apportées à Toulon par le *Fulton* sont datées d'Alexandrie le 19 octobre.

La plus grande consternation régnait à Alexandrie au départ du *Fulton*. La panique était telle lorsqu'on a appris les derniers événements de Syrie que les familles européennes se sont empressées de faire leurs préparatifs de départ; on craignait même à Alexandrie une révolte des Arabes.

Les Anglais se sont fortifiés à Beyrouth, de manière à rendre cette ville imprenable, surtout par une armée égyptienne; ils y ont mis une garnison de 4,000 hommes, Turcs, Anglais et Autrichiens, et 40 pièces d'artillerie.

Beyrouth est le quartier-général des coalisés; cette place sera le pivot de leurs opérations ultérieures et la capitale de cette province que les Anglais pensent occuper indéfiniment. On attendait un renfort de 5,000 hommes et d'un peu de cavalerie dont on annonçait le prochain départ de Constantinople pour aller attaquer Ibrahim et Soliman.

L'armée des coalisés avait déjà un effectif d'environ 7,000 Turcs, 2,000 Maronites, 1,000 Druses, 5,000 Anglais et 500 Autrichiens. La province de Tripoli était restée fidèle au vice-roi. Comme la nature du fond de la rade de Tripoli ne permet pas aux grands navires d'approcher de la côte, les Anglais se contentent de tenir sur ce point trois ou quatre bâtiments qui lancent des boulets sans faire aucun mal.

Le vice-roi seul ne se décourage pas; il commence à s'apercevoir que les conseils de M. Cochelet sont contraires à ses intérêts, et qu'on a cherché à l'endormir par des promesses menteuses, et il ne veut plus faire qu'à sa volonté; il a dit à M. Valewski qu'il pouvait continuer ses tournées diplomatiques, mais que, quant à lui, il ne perdrait pas une minute pour se préparer à la lutte commencée et dont il espère sortir victorieux.

Mehemet a donné les ordres les plus pressants pour que sa flotte pût sortir le plus tôt possible, et on travaille, la nuit comme le jour, à embarquer des vivres et des munitions sur les vaisseaux qui doivent franchir les passes.

Nous puisons tous ces renseignements dans des lettres particulières qui nous ont été communiquées.

Le paquebot *l'Euphrate*, qui est parti le 19 d'Alexandrie pour les côtes de Syrie, ayant à bord M. Valewski, arrivera à Toulon probablement sous peu de jours, et nous apportera sans doute des nouvelles récentes de Beyrouth.

Paris, le 6 novembre 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Hier, avant de se rendre à la séance royale, M. Larabit a reçu une lettre anonyme dans laquelle on lui conseillait de ne pas se présenter à la chambre, parce qu'on devait faire sauter le Palais-Bourbon. M. Larabit, tout en regardant cet avertissement comme une mauvaise plaisanterie, a cru devoir cependant communiquer cette lettre à quelques-uns de ses collègues. Des perquisitions très-minutieuses ont été faites dans toutes les parties de la salle et dans les alentours du Palais-Bourbon; mais elles n'ont amené aucun résultat. L'assemblée n'était point menacée.

— Le général Schneider est le seul député du centre gauche qui ait répondu au discours de la couronne par le cri de *vive le roi!* Le complet isolement de cette voix au milieu du profond silence qui régnait sur tous les bancs de la gauche et du centre gauche a été remarqué. Après la séance royale, lorsque M. Schneider a paru dans la salle des conférences, ses amis l'ont entouré et lui ont fait sentir qu'ils étaient surpris de lui voir approuver des paroles qui ne sont rien autre chose qu'une déclaration de soumission aux volontés de l'étranger, déclaration contre laquelle il devait protester, comme eux, par ce silence calme et digne qui est la leçon des rois.

— Les députés qui se sont le plus fait remarquer par la chaleur avec laquelle ils criaient *vive le roi!* dans la séance royale, sont MM. Jollivet, Vigier, Fulchiron, Jacques Lefebvre, Woirrein. Quelques autres, dont nous n'avons pas retenu les noms, se sont signalés au même degré par leurs efforts de poumons. Nous avons appris depuis que le mot d'ordre était donné; les conservateurs étaient convenus de simuler le plus grand enthousiasme et de faire *chorus* à gorge déployée. Ils espéraient par là intimider le centre gauche et l'entraîner, ainsi que la gauche, à saluer par des cris la présence de Louis-Philippe. Leur espoir a été déçu; la gauche et le centre gauche ont opposé à ces provocations le silence le plus morne.

— Plusieurs journaux ont parlé d'une séance fort orageuse qui avait eu lieu, au sein du conseil, la veille de la séance d'ouverture. Voici, dit-on, à quelle occasion: Le projet de discours contenait un paragraphe duquel on pouvait tirer cette conséquence, que le cabinet actuel ne considérerait pas la législation de septembre comme suffisant à la répression des passions anarchiques. A la lecture de ce paragraphe, M. Teste fit remarquer qu'il pourrait être interprété contre le ministère, en qui il accuserait la pensée de ne pas se contenter des lois existantes. M. Guizot combattit cette opinion que M. Teste développa de nouveau, en disant qu'elle n'était pas seulement la sienne, mais qu'elle était certainement aussi celle du maréchal Soult. Le maréchal fit un signe d'assentiment qui envenima la discussion à un tel point que bientôt il parut difficile de s'entendre. Les choses en étaient là quand M. Duchâtel, voyant son patron, M. Guizot, dans l'embarras, proposa, pour trancher le différend, d'appeler un arbitre. Cet arbitre fut M. Antoine Passy, qui arrangea la phrase litigieuse à la satisfaction de tout le monde. C'est à la suite de cette intervention qui annonçait de sa part le désir de voir le nouveau cabinet vivre en paix, et par conséquent sa résolution de s'y rallier, que M. Antoine Passy a été nommé sous-secrétaire-d'état au ministère de l'intérieur.

Ces explications ont eu cours hier au soir dans les salons, où l'on n'acceptait pas le démenti donné par les journaux ministériels aux bruits qui avaient couru sur les divisions intestines du ministère.

— Depuis que les députés ont appris, par une confidence du *National*, que M. Martin (du Nord) était épris d'amour pour la Restauration au point de recueillir précieusement les grains de tabac semés dans le lit où coucha Louis XVIII à Douai lors de sa rentrée en France, les quels grains de tabac furent par lui religieusement enfermés dans une bague qu'il portait au doigt et que probablement il conserve encore, ils l'ont débaptisé. Aujourd'hui, dans la salle des conférences, on n'appelle plus M. Martin (du Nord) que *Martin-Tabac*.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 NOVEMBRE.

La rente a ouvert aujourd'hui avec une faible amélioration sur hier. On a fait à Tortoni 77 95, et au parquet 77 90. A l'ouverture, la rente a fléchi sans autre cause connue que le prix élevé auquel la rente était arrivée; elle est retombée à 77 35, et le reste de la bourse s'est passé en variations autour de 77 50. On a fermé au parquet à 77 60. A quatre heures, la rente était de mandée à 77 80.

On n'avait encore aucune nouvelle de la chambre. 5 0/0, 109 60; 4 1/2 0/0, 000 00; 4 0/0, 93 40; 3 0/0, 77 35; banque, 3125; obligations de Paris, 1240 00; Naples, 102 25; dette active d'Espagne, 22 3/8; Etats-Romains, 97 7/8; 5 0/0 belge, 97 1/4; 3 0/0 belge, 68 40; banque belge, 873; Caisse-Laffitte, 1030 11.

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 6 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. DE NOGARET, DOYEN D'ÂGE.

A une heure, M. le doyen d'âge vient occuper le fauteuil. Les secrétaires qui prennent place au bureau sont MM. Persil, Guilhem, Combarel de Leyval et Paillard-Duclet.

M. LE PRÉSIDENT procède, par la voie du sort, au tirage des bureaux. Cette opération dure un quart d'heure; quand elle est terminée, M. le président annonce qu'il va donner à la chambre lecture de plusieurs lettres qui lui ont été adressées:

« Monsieur le président, j'ai l'honneur de vous informer qu'il me sera impossible de me rendre à Paris pour l'ouverture de la session, et que j'ai même à craindre que les obstacles qui s'y opposent ne m'empêchent, en se prolongeant, de prendre part aux travaux de mes honorables collègues.

« Dans les circonstances graves où se trouve le pays, je ne voudrais pas, en retenant le mandat dont mes concitoyens m'ont honoré, les priver d'un mandataire dans la chambre.

« C'est donc bien à regret, mais avec la conviction que je remplis un devoir supérieur, que je viens vous prier de vouloir bien présenter ma démission à la chambre des députés.

» PITOT-DUELLEZ, député du Finistère.

« Libourne, 20 octobre 1840.

Monsieur le président, j'étais en marche pour me rendre à Paris, lorsqu'un ordre de M. le ministre de la guerre est venu m'enjoindre de rétrograder pour me livrer à l'opération qui se rattache à l'organisation des nouveaux régiments de cavalerie qui vont être formés.

Je regrette vivement, Monsieur le président, de ne pouvoir assister aux premières séances de la chambre, où je me rendrai avec empressement dès que ma mission sera terminée. **SUBERVIC.** »

M. LE PRÉSIDENT donne encore lecture de deux lettres : l'une de M. Carnot, qui se trouve à Munich et annonce qu'il se mettra en route aussitôt qu'il le pourra pour se rendre à Paris ; la seconde de M. Prosper de Chasseloup-Laubat, qui s'excuse sur l'état de sa santé de ne pouvoir prendre part aux travaux de la chambre. Il commence à donner lecture d'une lettre de M. le maréchal Clauzel qui, se fondant sur la mauvaise santé de sa femme, demande à la chambre un délai de quelques jours.

Plusieurs députés font observer que M. Clauzel est arrivé, et M. le président interromp la lecture de cette dernière lettre.

La chambre se retire dans ses bureaux pour procéder à leur organisation. A trois heures, elle rentre en séance, et M. le président annonce qu'il va être présenté des rapports sur plusieurs vérifications de pouvoirs.

Divers rapporteurs se succèdent à la tribune, et font admettre, sans aucune opposition, MM. Mathieu (de la Redorte), Caya, de Montfaucon, Chazot, d'Arblay, Gillon, Allard, Moreau (de la Mearthe), M. de Monfaucon qui se trouvait hier à la séance royale, mais qui n'a pas prêté serment en même temps que ses collègues, parce qu'en sa qualité de légitimiste il lui répugnait, assure-t-on, de jurer entre les mains de Louis-Philippe, remplit cette formalité.

On procède au scrutin pour la nomination du président de la chambre. Six tables sont, comme d'ordinaire, placées dans l'hémicycle ; quatre scrutateurs prennent place à chacune d'elles.

Un député présente le rapport de l'élection de M. Jolland, nommé par le collège de Savenay, et propose son admission.

Un membre des centres : Je proposerais de surseoir à cette admission, attendu que, pour justifier le cens, M. Jolland ne présente qu'un certificat de maire qui constate qu'il paye 500 f. d'impôt ; mais cet impôt n'est-il pas assis sur une propriété indivise ? C'est là ce qu'il faut établir, et c'est pour cela que je demande l'ajournement.

Après quelques nouvelles observations de M. Charamaule, rapporteur, M. le président met aux voix l'admission de M. Jolland qui est prononcée.

Les huissiers appellent à la tribune les députés qui n'ont pas encore voté.

A quatre heures dix minutes, le scrutin est fermé. On procède au dépouillement.

Voici le résultat du scrutin pour la présidence de la chambre :
M. Sauzet. 220 voix.
M. Odilon-Barrot. . . . 164

M. Sauzet est proclamé président de la chambre. Les idées de paix l'emportent, et le résultat que nous annonçons causera une grande joie à la cour où M. Liadières vient d'en porter la nouvelle en toute hâte.

Organisation des bureaux.

Les opérations qui ont eu lieu aujourd'hui dans les bureaux ont donné une majorité assez forte au ministère. Voici les nominations qui ont été faites et comment les voix se sont partagées :

1^{er} bureau. — M. Duvergier de Hauranne a été nommé président par 21 voix contre 19 qui ont été données à M. le général Jamin.

2^e bureau. — M. Mater a été nommé président par 21 voix contre 19 données à M. Leclerc.

3^e bureau. — M. Lacaze-Laplague a été nommé président par 20 voix contre 18 données à M. Dupont (de l'Eure).

4^e bureau. — M. Nogaret, 27 voix contre 15 données à M. Calmon.

5^e bureau. — M. Sauzet, 26 voix contre 14 données à M. Barrot.

6^e bureau. — M. Delessert, 20 voix contre 18 pour M. Ganneron.

7^e bureau. — M. Gouin, 23 voix contre 22 données à M. Jacques Lefebvre.

8^e bureau. — M. Dupin, 29 voix contre 13 données à M. Vivien.

9^e bureau. — M. Salvandy, 27 voix contre 15 données à M. Sappéy.

Six de ces nominations appartiennent au ministère : l'opposition n'en a obtenu que trois, celles de MM. Duvergier de Hauranne, Mater et Gouin.

Les voix ont été réparties dans les proportions suivantes : 209 pour le ministère et 158 pour l'opposition.

Les secrétaires des bureaux sont MM. de Tocqueville, Combarel, de Malleville, Persil, Galoz, Chazot, Lasnyer et Guilhem.

Il ne faut pas attacher une trop grande importance à ces opérations des bureaux, plusieurs députés ayant déclaré qu'ils ne voulaient pas en faire une affaire politique. Nous croyons, malgré cette considération, qu'elles indiquent un certain avantage en faveur du ministère. La nomination du président de la chambre éclairera, du reste, le doute qui peut encore exister à cet égard.

Chambre des Pairs.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 6 novembre.

La séance est ouverte à deux heures.

L'assemblée est nombreuse et paraît très-agitée.

M. LE PRÉSIDENT nomme membres du bureau provisoire MM. de Montalembert, d'Alton-Shée, le duc d'Istrie et Montalivet.

M. le greffier donne lecture du procès-verbal de la séance royale.

M. PASQUIER lit à son tour, d'un ton qu'il essaie de rendre solennel, le discours prononcé par Louis-Philippe au Palais-Bourbon.

M. le duc d'Orléans assiste à la séance.

Les ministres présents sont MM. Villemain et Duperré et le maréchal Soult.

La chambre procède ensuite à la formation du bureau définitif. Sont nommés secrétaires MM. Cafarelli, Gasparin, de Pange, Feutrier.

M. LE PRÉSIDENT tire au sort les bureaux de la chambre.

M. LE PRÉSIDENT : La chambre va se retirer dans les bureaux pour procéder à leur organisation, ainsi qu'à la nomination des membres du comité des pétitions et des membres de la commission qui devront préparer un projet d'adresse en réponse au discours du roi.

M. MÉRILOU : Je propose de renvoyer à demain la nomination des commissaires chargés de préparer le projet d'adresse. Nous pourrions procéder avec plus de maturité à l'examen du discours du roi. (Non ! non !)

La proposition de M. Mérihou est mise aux voix et rejetée.

A quatre heures, la chambre n'est pas encore rentrée en séance publique.

OPINION DES JOURNAUX SUR LE DISCOURS DE LA COURONNE.

LE NATIONAL.

Nos lecteurs partageront, sans doute, les sentiments d'indignation que nous avons éprouvés en écoutant la lecture de ce discours. Nous nous voulons nous assurer, du reste, que cette impression n'était pas

exclusive et solitaire. Nous avons rencontré des hommes appartenant aux opinions les plus diverses, les plus opposées ; l'appréciation était unanime. *Le ministère de l'étranger* a défilé toutes les prévisions, il a passé toutes les attentes.

..... Pourquoi convoquer extraordinairement les chambres ? n'est-ce pas à cause du traité du 15 juillet ? n'est-ce pas parce qu'il impose de graves devoirs ? Et cependant on vient dire aux députés que l'on compte sur eux pour maintenir la paix ! Et l'on ose articuler de telles paroles lorsque d'avance on accepte le traité ! Oui, l'acceptation de ce traité inique, violent, injurieux pour notre honneur, menaçant pour nos intérêts, de ce traité qui peut-être à cette heure est déjà accompli, cette acceptation, elle est implicitement dans cette incroyable discours.

Si vous deviez vous prosterner à plat ventre devant la coalition, pourquoi donc attendre si long-temps ? quel sens peuvent avoir les armements que vous avez commandés, les millions que vous avez dépensés ? Tout cela, pour venir dire à la France ce barbarisme stéréotypé : **JE CONTINUE d'espérer que la paix générale ne sera point troublée !** Mais si vous acceptez le traité du 15 juillet, si vous en acceptez l'exécution, vous pouvez annoncer avec certitude que vous aurez la paix, la paix honteuse, la paix couronnée d'ignominie, la paix qui vous rendra la fable du monde et l'objet éternel de ses mépris.

Aujourd'hui que la coalition a donné suite à toutes ses menaces, aujourd'hui qu'elle a dédaigné vos négociations, vos prières, et qu'elle poursuit avec rage la spoliation violente de Mehemet-Ali, vous vous contentez de parler des **CHANGES que le cours des événements POURRAIT amener !** — Ministres de l'étranger, ayez donc le courage de vos bassesses ; dites hardiment la vérité. Dites que les rois sont d'accord avec vous, que vous avez reçu d'eux mission de garrotter et d'étouffer la révolution sous quelque forme qu'elle apparaisse, et que votre existence est à ce prix...

..... Ce discours n'a pas d'autre sens que celui-ci : la paix au dehors, la guerre au dedans. Non, jamais notre pays ne fut réduit à un tel degré d'abaissement ; et nous le disons avec une profonde conviction : si la chambre consacre par ses votes la politique avilissante annoncée par le *ministère de l'étranger*, il ne reste plus au pays que deux extrémités : ou bien abjurer son nom, dévorer sa honte, et vivre comme vivent des nations déchues et perdues ; ou bien commencer une terrible lutte, au prix de laquelle sera le salut et la grandeur de la patrie.

LE SIÈCLE.

C'est la rougeur au front que nous allons rendre compte de l'inconcevable harangue que le ministère de M. Guizot a eu la criminelle folie de placer dans la bouche de la royauté. Jamais l'orgueil de la France ne fut aussi profondément humilié ; jamais ministres nés, dans les temps les plus malheureux, du bon plaisir de la cour et du choix des favoris, n'avaient osé tenir, au nom de cette noble nation, un langage aussi indigne d'elle. Quoi ! il y a parmi vous un des maréchaux de l'Empire ! quoi ! vous êtes ces mêmes tribuns dont la faconde irritée reprochait à M. Molé, il y a deux ans à peine, d'avoir avili et décrié dans le monde le gouvernement français, et voilà votre réponse à l'odieuse traité du 15 juillet, au bombardement des villes de la Syrie, aux menaces de la coalition, aux provocations armées de l'Angleterre ! Mais vous n'avez donc pas songé que les quatre puissances étaient là présentes par leurs ambassadeurs, que ceux-ci allaient recueillir chacune de vos paroles, qu'ils s'empresseraient de les transmettre à Vienne, à Berlin, à Saint-Petersbourg et à Londres, comme un signe assuré de notre avilissement, que leur audace en serait accrue, que leurs dédains en seraient plus grands, et que la France le saurait ! Et vous parlez des dangers de la monarchie !

Nous savons bien que vous parlez parfois guerre et bataille : guerre contre l'opposition, contre la presse ; bataille dans la rue contre l'émeute qui malheureusement pour vous ne vient pas. Mais que pouvez-vous faire contre l'esprit public dont la manifestation est unanime et toute légitime ? Le sentiment national que vous espérez étouffer n'est pas seulement dans la presse ; il est dans la chambre, parmi les électeurs, dans la garde nationale, dans le peuple, dans l'armée ; il est partout ; il est calme autant que résolu. Le pays désarmé sent trop sa force pour en abuser ; il ne se servira pas des armes des factions ; il n'en a pas besoin pour vous abattre.

LE COURRIER FRANÇAIS.

Le discours que le roi vient de prononcer devant les chambres est le même, à quelques mots près, que le ministère du 1^{er} mars avait repoussé. Les ministres du 29 octobre n'ont pas craint d'en prendre la responsabilité. Qu'elle retombe donc sur eux de tout son poids, car jamais on n'a fait parler à une grande nation un langage moins digne d'elle. Les signataires du traité ont déjà fait tout ce qu'il fallait pour troubler la paix ; mais qu'importe, si la France, représentée par M. Guizot, n'a pas l'air de s'en inquiéter, ni même de s'en apercevoir ? Les puissances, au lieu de faire des concessions, retirent maintenant ce que le traité du 15 juillet avait laissé ; tout est à la guerre, et l'on nous dit cependant que l'on continue à espérer la paix ! La paix ! les alliés la feront payer cher au ministère du 29 octobre. Déjà, comme s'il craignait que la France ne consentît pas à ratifier ce funeste marché fait aux dépens de son honneur, le ministère déclare, dans le discours, qu'il compte sur les chambres pour l'aider à maintenir la paix. M. Guizot demande aux chambres de défendre le gouvernement des passions généreuses qui se dévoueraient à la guerre. Ce n'est pas contre l'étranger, c'est contre l'esprit public qu'il réclame des secours.

LE COMMERCE.

Jamais une déclaration qui compromet autant l'honneur, la sûreté et l'avenir du pays n'a été faite devant une chambre. Pense-t-on que que réellement la paix nous soit indispensable pour vivre ? Quelles conditions, quels sacrifices, quelles humiliations l'Europe ne peut-elle pas se croire en droit d'imposer à un gouvernement qui, après un outrage vivement ressenti, après des armements commencés, au moment où on travaille plus que jamais à l'intimider, vient dire solennellement, à la face du monde, des chambres et du pays : La paix est nécessaire ! L'Europe sourira donc et sera satisfaite. Nous venons de lui donner un témoignage public de notre docilité à toute épreuve.

LE CONSTITUTIONNEL.

Il faut le dire, parce que c'est la vérité : le discours qu'on a mis dans la bouche du roi est une palinodie flagrante, c'est l'abandon de la politique qui a été suivie depuis le mois de juillet. A travers une phraséologie embarrassée, on y reconnaît un désir immodéré de paix, dont l'expression a dû faire sourire les quatre grands ambassadeurs qui assistaient à la séance. On ne s'applaudit pas du passé, on l'excuse ; on veut bien permettre d'en faire apprécier les motifs aux chambres, mais aussitôt on se retranche derrière des espérances de paix, et l'on prêche à l'Europe les bienfaits d'un état de choses pacifique.

Tel est, en effet, le triste état des choses ; plus nous cédon, plus on exige. Nous désertons le terrain sur une question d'honneur et d'intérêt extérieur ; on s'enhardira jusqu'à nous demander compte de notre vie intérieure.

LE TEMPS.

Dans quel but cette convocation extraordinaire des chambres ? que va-t-on demander ? de compléter les armements ? d'ajouter à la démonstration faite vis-à-vis de l'étranger une énergique manifestation du sentiment national ? d'encourager le gouvernement à défendre et à maintenir la dignité du pays ? — Non, certes, ce n'est pas pour tout cela que la chambre est convoquée. « Je vous ai ap-

pelée, lui dit-on, et je compte sur vous pour m'aider à maintenir la paix. »

L'UNIVERS.

Le discours nous parle de persévérer dans la politique modérée et conciliatrice suivie depuis dix ans. Entend-il continuer en Orient le système de *modération et de conciliation* suivi en Pologne, à Gracovie, à Ancône, dans le Limbourg et le Luxembourg ? Alors cette politique, c'est une abdication définitive de la France dans les affaires du monde.

LA QUOTIDIENNE.

La seule chose qu'il nous importe de rechercher dans le discours, c'est la pensée du ministère. Eh bien ! cette pensée est telle que nous l'avons résumée, dès les premiers jours, dans ces deux mots : *La paix et la résistance*. La paix, sur ce point il ne saurait y avoir de doute. « Je continue d'espérer que la paix générale ne sera point troublée. Elle est nécessaire à l'intérêt commun de l'Europe. Je compte sur vous pour m'aider à la maintenir. » La résistance, le ministère promet de réprimer les passions anarchiques ; mais pour cela il se contentera des lois existantes, c'est-à-dire des lois de septembre !

Nous venons de reproduire l'opinion des journaux qui ne veulent à aucun prix le déshonneur et la déchéance du pays, l'emprisonnement et le massacre des citoyens qui se dévouent à l'avance à la défense de nos libertés. Nous pourrions encore donner des extraits du *Capitole* et de la *Gazette de France*, deux feuilles encore qui sont indignées du langage que tient en présence de l'Europe et de la nation le cabinet de l'étranger ; mais bornons là nos citations. Interrogeons maintenant les organes des contre-révolutionnaires, de ces Français devenus Anglais et Russes. Voyons ce que disent la *Presse* et le *Journal des Débats*. La honte qu'ils éprouvent en dépit d'eux-mêmes les force au silence. La *Presse* ne dit rien, absolument rien, de l'œuvre de M. Guizot. Le *Journal des Débats*, lui, divague. — A propos de la question extérieure ? Non. — A propos de l'attentat de Darmès encore ! Puis il ajoute qu'il ne veut entrer aujourd'hui dans aucune discussion sur le paragraphe du discours relatif à la grande question pour laquelle les chambres sont convoquées.

Quoi ! le courage d'accomplir votre acte d'iniquité vous manquerait-il déjà ? Après avoir eu peur de l'étranger, auriez-vous peur aussi de vous-mêmes ? Arrière donc alors ! Cosaques poltrons, retirez-vous ; épargnez donc au pays la peine de vous chasser ignominieusement avant de courir sur la frontière où l'appellent l'honneur et la liberté.

On écrit de Weissenbourg, 2 novembre, au *Courrier du Bas-Rhin* :

Notre ville a eu aussi sa manifestation patriotique. La troupe allemande représentait hier dimanche la *Tour de Nesle*. La salle était comble. Après le troisième acte, une voix partie des loges demanda la *Marseillaise*. La *Marseillaise* ! la *Marseillaise* ! s'écria-t-on de toutes parts. Le citoyen Rigaut chanta les couplets de l'hymne du peuple qui fut répété par toutes les voix. Les voix de femmes se mêlant à celles des hommes produisirent un effet que la plume ne saurait décrire. Le cinquième couplet fut chanté debout, tête découverte, avec une expression des plus touchantes.

Les habitants de la Bavière que la représentation du jour avait attirés, peuvent dire chez eux que si un ministère anti national veut étouffer tout ce qui existe de sentiments patriotiques dans le cœur des Français, le peuple du moins proteste contre l'opprobre dont on veut le couvrir.

Voici un relevé assez curieux des forces militaires des différents états de l'Europe. Il est tracé par des mains allemandes, et l'on peut croire qu'il y a exagération dans quelques-uns de ces aperçus :

Des bords du Rhin, 30 octobre. — La France a maintenant 35 millions d'habitants. Son organisation militaire lui permet de mettre en campagne 500,000 hommes et 500 canons ; 100,000 hommes doivent être employés dans les forteresses ; 50,000 hommes et 30 canons pour l'observation sur les Pyrénées ; 25,000 hommes et 40 canons dans la Vendée, autant pour assurer son propre gouvernement (quel qu'il soit) à Paris, non moins pour observer le Piémont ou pour le maintien de la tranquillité intérieure à Lyon, Marseille, Nîmes, Avignon et les autres villes de la France méridionale, de même que pour assurer Toulon, les autres ports et places considérables comme Cherbourg, Brest, Rochefort, la Rochelle, le Havre, Calais, Boulogne, Dieppe, Saint-Brieuc, Vannes, Lorient, Rouen, Nantes, Bordeaux, et sans parler de l'île de Corse, la régence d'Alger et les colonies d'outre-mer.

Résumons le nombre : Pour les forteresses, 100,000 hommes ; Pyrénées, 50,000 hommes, 80 canons ; la Vendée, 25,000 hommes, 40 canons ; Paris, 25,000 hommes, 40 canons ; le Sud, 25,000 hommes, 40 canons. — Total : 225,000 hommes, 200 canons. — Restent 275,000 hommes et 300 canons pour une guerre offensive contre l'Allemagne.

L'Allemagne a maintenant une population de 45 millions d'âmes ; l'Autriche, états allemands, 13,072,000 ; la Prusse, 15,117,000 ; la Bavière, 4,557,600 ; le Hanovre, 1,876,000 ; le Wurtemberg, 1,816,000 ; la Saxe, 1,730,000 ; le grand-duché de Bade, 1,442,800 ; Hesse-Darmstadt et Hambourg, 839,700 ; la Hesse-Electorale, 731,600 ; les deux Mecklembourg, 601,700 ; le Holstein et le Lauenbourg, 525,800 ; les duchés de Saxe, 473,600 ; le Nassau, 407,000 ; les villes libres, 353,600 ; Oldenbourg, 291,500 ; le Brunswick, 286,000 ; le Luxembourg allemand, 260,000 ; Saxe-Weymar, 257,600 ; les pays d'Anhalt, 158,400 ; de Schwarzbourg, 127,600 ; de Lippe, 119,300 ; de Reuss, 92,900 ; Waldeck, 66,200 ; les pays de Hohen-zollern, 64,300 ; Lichtenstein, 6,700.

Total, 45,324,600.

L'Allemagne proprement dite a ainsi au moins 45 millions d'hommes, et la France seulement 35 millions. Si l'on ajoute encore à ces 45 millions les 23 millions d'âmes de l'Autriche qui n'appartiennent pas à la confédération germanique, on arrive à un total de 68 millions contre 35 millions, ce qui fait presque le double de la France. Il en est de même de l'armée. En déduisant toutes les garnisons des forteresses et une armée de 100,000 hommes et de 100 canons dans la Lombardie, l'Autriche peut encore aisément mettre en campagne 200,000 hommes et 200 canons, la Prusse 150,000 hommes et 150 canons. Les forces de l'Allemagne se composent donc de 500,000 hommes et 500 canons ; la France a seulement 275,000 hommes et 300 canons. Différence, 225,000 hommes, 200 canons. (Feuilles allemandes.)

Variétés.

INONDATIONS DU RHONE ET DE LA SAONE A DIVERSES ÉPOQUES.

(Suite et fin.)

1789.

Le rigoureux hiver de 1780 gela le Rhône et la Saône. Leur déba-

cla amena de graves désastres. Celle du Rhône, arrivée le 15 janvier de cette année mémorable, à 5 heures du matin, entraîna la traîlle des Cordeliers, et brisa presque tous les bateaux qui étaient sur le fleuve. Une manufacture de chocolat et un bateau servant à une manufacture d'indienne furent entraînés sur la chaussée Perrache et fort endommagés. Une usine à faire des boutons fut également emportée par les eaux et retrouvée ensuite à Tain en meilleur état qu'on aurait pu l'espérer. Deux jours après, le 17 du même mois, à midi, la débâcle de la Saône eut lieu. Les glaces se soulevèrent d'abord, et après cinq minutes elles commencèrent à couler sous le pont de Serin. Ce pont, qu'on ne se flattait point de pouvoir conserver, ne put résister à leur choc ; la quatrième arche s'ouvrit, et en moins d'une minute le pont fut renversé. On avait pris la veille la précaution d'y attacher des cordages pour le diviser lors de sa chute et faciliter la désunion des pièces de bois qui le composaient. Cette précaution contribua à sauver le pont de Saint-Vincent et celui d'Ainay ; il n'y eut pas d'accidents plus graves, personne ne périt.

1801.

Du 30 au 31 décembre, par l'effet d'un débordement du Rhône, les quais et les rues adjacentes de notre ville, la plaine des Brotteaux et le faubourg de la Guillotière furent inondés. La hauteur des eaux fut telle qu'il n'y en avait pas eu d'exemple depuis 1756.

1805.

Le 4 mars 1805, un débordement extraordinaire de la Saône occasionne de grands ravages sur tout le parcours de cette rivière.

1812.

Dans la nuit du 17 au 18 février, les eaux du Rhône se sont élevées à une hauteur prodigieuse. Les propriétés des habitants de la Guillotière en ont éprouvé des dommages considérables.

1820.

Cette année, après un hiver rigoureux, la Saône gela, et le 23 janvier, la débâcle des glaces provoqua une inondation.

1823.

Le 22 octobre, un débordement du Rhône entraîne quatre arches du pont Morand, et occasionne de grands ravages sur différents points. (*Mémoire sur l'endiguement du Rhône*, par M. Guillard, page 10 ; Lyon, Barret, 1834, in-8°. *Gazette de Lyon* du 22 octobre.) M. Cochar, qui venait de publier, avec le millésime de 1836, le *Guide du voyageur et de l'amateur à Lyon*, s'exprimait ainsi en parlant du pont Morand (page 78) :

« . . . Sa hardiesse et sa légèreté font l'admiration des connaisseurs. Cependant une preuve que ces qualités n'altèrent en aucune manière sa solidité, c'est qu'en 1789, lors de la débâcle des glaces, il n'éprouva aucune avarie ; aussi l'un des actionnaires, trompé dans ses craintes, fit placer, après le danger, une couronne de laurier au-dessus d'un poteau, avec cette inscription : *Impavidum ferient ruinae*. »

L'auteur fut obligé de faire un carton pour supprimer cette phrase qui venait d'être si cruellement démentie.

Tous ces débordements sont aisés à expliquer, nous dit M. Guerre dans un mémoire.

« Le Rhône a ses sources dans les plus hautes régions des Alpes. Les fontes subites de neiges et de glaces, les pluies excessives qui arrivent par des affluents sans nombre au centre commun qui leur sert de lit, mais qui ne peut pas toujours les contenir, font de ce fleuve une sorte de torrent, l'un des plus impétueux et des plus redoutables du royaume.

» Parvenu aux confins des départements de l'Ain et de l'Isère, entre des bords peu élevés, il couvre souvent des plaines immenses qu'il change en plages arides, en fies ou flots, en *brotteaux*, suivant l'expression consacrée dans nos contrées ; puis, aux approches de Lyon, contenu sur sa rive droite, tantôt par une montagne très-escarpée, tantôt par des ouvrages d'art, et franchissant sur sa rive gauche les faibles digues que la nature et l'art ont pu lui opposer, il se forme, en quelque sorte, un second cours dans les champs désolés des communes de Vaux, Villeurbanne et la Guillotière, y interrompant souvent les communications, et menace sans cesse l'existence de cette dernière commune qu'il a détruite plus d'une fois. Le nom de *Brotteaux* qu'a conservé sa plaine septentrionale atteste assez les fréquentes visites du fleuve et devrait avertir les esprits inattentifs de ce qu'il peut faire encore.

» Il est impossible de se dissimuler que les désastres, dans chacun de ces débordements si malheureusement célèbres, auraient été bien plus affligeants encore, si les eaux, dirigées, par la pente insensible de la plaine, vers la partie orientale du pont, n'avaient trouvé d'immenses issues sous les arches auxiliaires qu'on y a ouvertes au-delà du lit du fleuve, sur les terrains peu élevés qui existaient à sa rive gauche.

» Ce n'est donc pas sans de graves motifs que ces arches auxiliaires ont été établies, et que toujours elles ont été entretenues avec les mêmes soins que le reste du pont. La nécessité en était telle-

ment sentie, qu'après l'inondation de 1756, les deux provinces du Lyonnais et du Dauphiné se concertèrent pour ajouter le secours d'une arche de plus à celles qui avaient déjà rendu tant de services. Ces arches étaient au nombre de huit, on les porta à neuf ; il n'y en a que huit sur le grand cours du fleuve.

» Le temps, toujours fécond en lumières utiles, et avec lequel s'usent et disparaissent tôt ou tard toutes les préventions, toutes les erreurs ; le temps, bien loin de faire naître des doutes sur la nécessité de cette garantie, n'a révélé que la convenance d'y en ajouter d'autres, et d'étendre le bienfait à toute la plaine des Brotteaux. On parle depuis long-temps d'une nouvelle digue à établir en amont, d'un canal de dérèglement qui en tiendrait lieu, d'un canal de navigation qui pourrait concourir à une protection si nécessaire. On a même parlé d'encaisser le fleuve, dépense qu'on pourrait couvrir en partie de la valeur des terres qui seraient rendues à l'agriculture. L'académie de Lyon a fait de ces grandes pensées, en l'année 1825, le sujet d'un concours qui n'a pas été sans résultat, et le conseil municipal de la Guillotière celui de l'une de ses plus importantes délibérations.

» Mais les calamités de la nature sont comme les catastrophes politiques ; on les oublie aisément. Les leçons si vantées de l'histoire sont presque également perdues et pour les générations qui ont souffert et pour les générations qui en ont pris la place. C'est ainsi que ceux qui ont entrepris de refaire la commune de la Guillotière, oublient les œuvres du Rhône aussi complètement que si ce fleuve n'existait pas.

Notre ville est menacée d'être tôt ou tard abandonnée par le Rhône ou envahie par ses eaux. Les bancs de sable qui se forment successivement sur sa rive droite tendent sans cesse à ramener ce fleuve dans son ancien lit, au pied des balms viennoises, ou bien ils le forceront à se creuser un passage sur le territoire des Brotteaux et de la Guillotière. Une fois que son cours aura pris une nouvelle direction, que d'énormes dépenses ne faudra-t-il pas pour l'en faire changer et le ramener où il est ! Le lit de nos rivières, par l'effet des terres végétales, des cailloux et des sables que leurs courants entraînent, par la formation des alluvions, se trouvera un jour forcément déplacé, si on ne se hâte de le maintenir par un vaste endiguement.

L. BOITEL.

(Revue du Lyonnais. — Tome 5. — 1836.)

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

Announces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M^e HENNEQUIN, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, N^o 2.

VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES,

Le samedi 21 novembre 1840, à midi, en l'étude de M^e Hennequin, sise à Lyon, rue Lafont, n^o 2,

D'un fonds de cabinet de lecture, situé à Lyon, rue de l'Arbre-sec, n^o 14, en face de l'hôtel de France.

Ce cabinet de lecture, composé de 2,600 volumes pour la plupart ouvrages de nouveauté, est parfaitement achalandé ; il n'est mis en vente qu'à cause de la maladie du propriétaire.

Le bail, qui comprend le magasin et l'appartement, a encore une durée de sept années ; le prix de la location est de sept cents francs par an.

On traitera à l'amiable avant l'adjudication, s'il est fait des offres suffisantes.

S'adresser, pour les renseignements, au propriétaire, rue de l'Arbre-sec, n^o 14, et à M^e Hennequin, notaire, rue Lafont, n^o 2. (140)

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.

A vendre.

UN BEAU DOMAINE, à 4 p. 0/0 de son revenu, dans le département de Saône-et-Loire, ayant une étendue de 42 hectares et demi en terres et prés, affermé pour douze ans, par bail authentique et avec sûreté hypothécaire, au prix de 2,500 fr. par an.

DEUX BEAUX DOMAINES qu'on peut réunir attendu leur contiguïté, situés dans le département du Rhône, à peu de distance d'une grande route, contenant une grande étendue de prés ; les produits de ces domaines assurent près de 4 p. 0/0 de revenu à leur propriétaire, indépendamment des chances d'augmentation qui résulteraient de quelques améliorations à y introduire. Les prix sont basés sur une moyenne de 450 à 500 fr. les 12 ares 93 centiares.

DOMAINE dans le département de l'Ain ; une partie des fonds borde la grande route ; son étendue est de plus de 50 hectares, et son produit peut s'élever à près de 4,000 fr.

PLUSIEURS PROPRIÉTÉS de produit et d'agrément dans un rayon rapproché de la ville.

MAISONS DE CAMPAGNE réunissant l'utile et l'agréable, situées à Irigny et à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, aux prix, l'une de 55,000 fr., l'autre de 60,000 fr. ; pour l'une d'elles, on échangerait contre une maison à la ville.

Dans la ville.

MAISONS de divers prix, depuis 25 jusqu'à 400,000 fr. ; plusieurs de ces maisons sont situées dans les meilleurs quartiers de la ville ; dans le nombre, il s'en trouve qui seront vendues à plus de 5 p. 0/0 de leur revenu.

TERRAIN propre à recevoir des constructions, dans d'excellentes positions ; plusieurs masses forment des angles de rues, places et quais. (153)

Announces diverses.

AVIS.

L'étude de l'huissier FAUCHÉ est transférée provisoirement place et hôtel du Gouvernement.

(8810) A vendre pour cause de décès.

FONDS DE MARCHAND-TAILLEUR, grande rue de la Guillotière, n^o 2.

S'y adresser.

(8794) A vendre.

MURIERS GREFFÉS A GRAND VENT ET NAINS.

Les personnes qui voudront enrichir leurs propriétés de ces arbres précieux sont priées de s'adresser à M. Bertrand, propriétaire et jardinier-pépinieriste à Grigny, près Lyon et Givors (Rhône). Il en a cent mille prêts à être transplantés dont la grosseur est d'environ 1 décimètre 6 centimètres.

50 francs de récompense.

On a perdu sur la route de Vienne, dans l'espace compris entre le cimetière de la Madeleine et la maison Mottard, UNE BAGUE ornée d'un diamant.

La rendre à M. Mugnier, rue du Plat, n^o 1.

AVIS.

Les personnes qui n'oseraient venir en bateau chez M. FRÉDÉRIC HASSE, marchand pelletier, quai d'Orléans, 38, par la rue Tête-de-Mort, voudront bien s'adresser chez M. Garnier, place des Terreaux, n^o 2, au 1^{er}. (8831)

AVIS.

Les comptoirs de MM. Gillet et Plasson sont transportés place Saint-Michel, maison neuve Martin.

(4015)

AVIS.

La quai d'Orléans étant envahi par la Saône débordée, les magasins et comptoirs de MM. BARRILLON aîné et fils ont été provisoirement transportés au rez-de-chaussée de la maison faisant l'angle de la rue de l'Enfant-qui-pisse et de la rue de la Palme.

DILIGENCES

POUR

MARSEILLE, NIMES ET TOUT LE MIDI.

La caisse et les bureaux de MM. P. GALLINE et C^e viennent d'être transférés rue de l'Arsenal, n^o 15. C'est là que seront enregistrés les voyageurs et que se feront les départs et arrivées de leurs voitures. (7405)

Voitures à Six Roues.

SERVICE

DE LYON A MARSEILLE,

PAR GRENOBLE, LA CROIX-HAUTE ET SISTERON.

Bureaux : rue Sainte-Marie et place des Terreaux, 9.

La nouvelle route de la Croix-Haute offre à MM. les voyageurs et au commerce de nombreuses et importantes localités à explorer ; elle les fait jouir en toute sécurité de l'aspect si varié et si imposant des Alpes, tout en leur faisant éviter les rampes dangereuses de La Mure et de Gap. (4012)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QUELLES SOIENT LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur TUIVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n^o 12, près la place Léviste. (2770)

(2807) PAPIER FAYARD ET BLAYN,

Pour guérir les DOULEURS, RHUMATISMES, BRULURES, CORS, OGNONS et ORILS-DE-PERDRIX. — Un et deux francs les rouleaux revêtus des signatures de Fayard et Blayn, pharmaciens à Paris. — DÉPÔT GÉNÉRAL A LYON, chez M. MACORS, rue Saint-Jean, n^o 30, et chez MM. les pharmaciens VERNET, place des Terreaux ; CLARAZ, rue Neuve ; HUMEL, place du Concert ; ANDRÉ, place des Célestins, dépositaires de remèdes spéciaux.

Sirop Pectoral et Pâte Pectorale D'ESCARGOTS,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, les enrouements, etc., sont toujours guéris par l'usage du sirop et de la pâte d'escargots. Prix : 2 f. la demi-bouteille et 1 f. 50 c. la boîte avec l'instruction. — Chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 41. (2815)

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute déviation ou vice du sang,

par le Sirop Dépuratif Végétal de Sinié.

Extrait du Codex medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le 1/4.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE DE LA RUE DU PALAIS-GRILLET, N^o 23. — A SAINT-ETIENNE, A LA PHARMACIE CHERMEZON, RUE DE LA COMÉDIE. (2788)

Dépuratif du Sang.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande.

A Grenoble, chez M. Déclenau père, quincaillier, Grande-Rue.

A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.

A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1.

A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.

A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallé.

A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallu. (2774)

Jeunes Chiens.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infailible, à la pharmacie de Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. — A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallé. (2773)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS YILS, RUE POULAILLERIE, 19.